



2020-09-11

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2020, à 19 h.
Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce 11 septembre 2020 par voie de visioconférence.
Sont présents à cette visioconférence :

**M. LOUIS VENNE
M^{me} NANCY MCAULEY
M. RICHARD JEAN**

**M^{me} NANCY MORAIS
M^{me} CHRISTINE RICHER
M. PIERRE BOVIN**

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, **M. DENIS DAGENAIS**, Directeur général / secrétaire-trésorier, et **M^{me} MIREILLE DUPUIS**, Adjointe au Directeur général.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence, qui sera diffusée sur le site web ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, le Directeur général et l'adjointe au Directeur général puissent y participer par visioconférence.

QUE cette séance soit enregistrée et publicisée par diffusion sur le site web municipal.

Adopté

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

❖ **Administration**

- Ratification de l'ordre du jour
- Ratification de la séance du 14 août 2020
- Rapport du Maire
- Correspondance
- Période de questions d'ordre général
- Cultivons nos érablières – Appui au syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides (SPAOL)

❖ **Finance :**

- Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
- Approbation des comptes payables
- Appropriation d'une partie du surplus non affecté

❖ **Transport :**

- Ratification de l'embauche de l'aide saisonnier à la voirie
- Offre d'emploi – conducteur de déneigement

❖ **Urbanisme :**

- Appel d'offres pour vidanges septiques

❖ **Loisir et culture :**

- Club de marche "Les "PAS D'AMIS" – Défi cubes énergies 2020
- Budget pour les sentiers

❖ Période d'intervention des membres du conseil

❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

❖ Levée de la séance



- ADMINISTRATION

2020-09-159 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec dispense de lecture.

Adopté

2020-09-160 RATIFICATION DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2020

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE le Directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance du 14 août 2020, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 14 août 2020, résolutions numéros 2020-08-149 à 2020-08-157, inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2020-09-161 CULTIVONS NOS ÉRABLIÈRES - APPUI AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES OUTAOUAIS-LAURENTIDES (SPAOL)

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les produits de l'érable du Québec augmente régulièrement à chaque année (7 % / année) ;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques de L'Outaouais-Laurentides sont peu exploitées pour l'acériculture et représentent un potentiel acéricole important à protéger (30 à 50 millions d'entailles) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de SPAOL s'inscrit parfaitement dans les objectifs des stratégies de développement durable des forêts des ministères de la forêt et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE les observations et recherches démontrent que le secteur acéricole est négligé dans les actions concrètes des instances gouvernementales régionales ;

CONSIDÉRANT QUE cultiver les forêts et érabières a un véritable impact positif au niveau du développement économique de nos régions ;

CONSIDÉRANT QUE la protection de nos écosystèmes et du climat passe par le maintien de forêts cultivées puisqu'elles constituent un réservoir pour notre plus grande richesse naturelle, soit l'eau, qui s'écoule du nord vers la Vallée de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE notre région peut s'inspirer des modèles et initiatives de gestion intégrée de la forêt, développés au Bas-St-Laurent et en Estrie pour valoriser nos terres publiques et érabières ;

CONSIDÉRANT QUE c'est un enjeu qui concerne tous les acteurs du milieu : Municipalités, MRC, producteurs agricoles et gouvernements ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

Que la Municipalité de Lac-des-Plages appuie le Syndicat des Producteurs Acéricoles Outaouais-Laurentides (SPAOL) dans sa sensibilisation auprès du gouvernement provincial à l'urgence de cultiver les érabières publiques et protéger le potentiel acéricole de nos forêts.

Adopté

- FINANCE

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en août 2020, pour étude et considération.

2020-09-162 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;



Il est proposé par M. Richard Jean

QUE le paiement des comptes payés au montant de 227 527,72 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 156 596,13 \$ apparaissant à la liste datée du 8 septembre 2020 soit approuvé.

Adopté

2020-09-163 APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-157 autorisant l'achat des lots 5 152 055 et 5 612 927 ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QU' une appropriation du surplus non affecté, au montant de 125 000 \$ soit autorisé pour payer l'acquisition des lots 5 152 055 et 5 612 927.

Adopté

- TRANSPORT

2020-09-164 RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE L'AIDE SAISONNIER À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT que le comité composé de MM. Richard Jean, Pierre Boivin et Benoit Lauzon avait procédé aux entrevues de candidats sélectionnés et autorisé l'embauche de M. Benoit Aubin ;

CONSIDÉRANT que M. Benoit Aubin a quitté son emploi et que le deuxième candidat sélectionné a débuté son emploi à l'écocentre et la cueillette des ordures et du recyclage ;

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE l'embauche de Monsieur Danny Proulx soit ratifiée par les membres du conseil pour un poste saisonnier à la voirie.

Adopté

2020-09-165 OFFRE D'EMPLOI – CONDUCTEUR DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT les besoins de département de voirie pour un conducteur de déneigement pour l'hiver 2020-2021 ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QU' une offre d'emploi soit affichée pour trouver un conducteur de déneigement des routes municipales pour l'hiver 2020-2021.

QU' un comité composé de M^{me} Mireille Dupuis, MM. Louis Venne, Richard Jean, Pierre Boivin et Denis Dagenais, soit mandaté à sélectionner les candidats pour entrevues et faire recommandation au conseil.

Adopté

- URBANISME

2020-09-166 APPEL D'OFFRES POUR VIDANGES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à la prise en charge des vidanges septiques, à partir de 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'un devis a été élaboré afin de connaître les coûts relatifs à cette prise en charge avant la préparation du budget 2021 ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'appel d'offres sur SÉ@O selon le « Devis pour programme de vidanges de fosses septiques » déposé à la Table du conseil.

Adopté

- LOISIR ET CULTURE :

2020-09-167 CLUB DE MARCHÉ "LES PAS D'AMIS" – DÉFI CUBES ÉNERGIES 2020



CONSIDÉRANT la demande de subvention du club de marche « Les PAS d'AMIS » pour la réalisation de leurs activités, dont la publicité, la remise de trophées et de prix, dans le cadre de leur Défi cubes énergies 2020 ;

CONSIDÉRANT que des citoyens de Lac-des-Plages participent à ces activités ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QU' une subvention au montant de 100 \$ soit versée au club de marche « Les PAS d'AMIS » pour l'année 2020, conditionnellement à ce que les municipalités de Namur et St-Émile-de-Suffolk y participent également.

Adopté

2020-09-168 BUDGET POUR LES SENTIERS

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil d'améliorer le réseau de sentiers de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer l'accessibilité au réseau de sentiers par la construction d'un stationnement ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QU' un budget de 6 000 \$, plus taxes, soit autorisé pour les travaux d'amélioration du sentier de ski de fond, sur le lot 5 152 055.

QU' un budget de 4 000 \$, plus taxes, soit autorisé pour la construction d'un stationnement pour les usagers du réseau de sentiers, sur le lot 5 612 927.

Adopté

2020-09-169 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nancy McAuley

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 19 h 29.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier

LAC-DES-PLAGES